

Image not found or type unknown



Demande de révision de loyer, révision annuelle chaudière

Par **senereine**, le **29/08/2011** à **11:40**

Bonjour,

Sur le bail signé en mars 2008, je n'ai pas rempli la partie indexation des loyers. Puis-je tout de même demander une révision de loyer? Mon locataire par ailleurs n'a jamais effectué la révision de la chaudière; il me signifie son congé, quel est mon recours?

Merci d'avance et avec mes sincères salutations.

Marie.